



Annexe 2 prévue à l'article 2 de la convention Unédic-ACOSS (du 9 février 2005)

Etat mensuel de reversement

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale/Caisse Générale de Sécurité Sociale

Etat mensuel de versement hors régularisation trimestrielle

Acompte pour le mois (M) de :

1) Montant de l'acompte pour le mois M
(2) Frais de gestion assis sur l'acompte du mois M
Total à régler (1 – 2)
Date du virement
Référence du virement

A, le

Le Directeur, l'Agent comptable